

Aide à la mobilité internationale

Objet :

Aide financière et technique aux projets de formation scolaire, universitaire ou professionnelle à l'étranger et aide financière aux projets de formation rare ou atypique en lien avec le cursus et la formation des jeunes.

Bénéficiaires :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans domiciliés dans l'Oise scolarisés ou en cours de formation.

Critères d'attribution :

→ de l'aide à la mobilité internationale

L'aide est accordée sous condition de ressources aux jeunes dont le quotient familial est inférieur à 685. Ce dernier est déterminé en divisant le revenu imposable (revenu fiscal de référence) mensuel - le revenu imposable de référence est celui de l'année N-2, c'est à dire pour l'année 2007, celui de 2005 - par le nombre de personnes vivant au foyer.

Un Comité de pilotage est chargé d'examiner les dossiers. Les projets sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- qualité et originalité du projet (recherche active de partenariats et source de financement, préparation en amont du départ à l'étranger)
- cohérence du projet avec le cursus et/ou la formation
- la destination
- le coût du séjour
- le coût de la formation

→ de l'aide à la mobilité pour les formations rares ou atypiques

L'aide est accordée selon les mêmes conditions de ressources que précisées ci-dessus et au regard de la motivation du candidat, de la qualité et notamment de l'originalité du projet présenté.

Montant de l'aide :

Le montant de l'aide pour les cursus à l'étranger est fixé à 1 500 € maximum par personne et ne pourra excéder 50% du coût global du projet validé par le comité.

L'aide aux formations rares ou atypiques est déterminée en fonction du coût de la formation.

Modalités :

Pour la mobilité internationale :

un formulaire de demande d'aide à compléter

- une photocopie du livret de famille
- le budget prévisionnel du coût total du projet
- des éléments circonstanciés sur les objectifs poursuivis
- la description de la structure d'accueil

- une ou deux lettres de recommandation d'un professionnel encadrant le candidat
- un relevé d'identité bancaire
- l'avis d'imposition sur le revenu des parents et/ou du jeune

Pour les formations rares :

- une lettre de motivation, des éléments circonstanciés sur les objectifs poursuivis et le budget prévisionnel seront à adresser sur papier libre au service ci-après, accompagné de l'avis d'impôts.

+ d'info :

Direction de l'Éducation et de la Jeunesse
Bureau des Actions Éducatives et des Aides à la Scolarité
Tel : 03.44.06.67.11
Fax : 03.44.10.70.17
www.oise.fr